L'ERA NOUVELLE

JOURNAL DU SOIR. — "L'ORÉAL DE L'ETAT."

PAR BELLIPPT, MAGNE & Cie.

No. 62, Rue Chartres

Prix de l'abonnement ... $12 payable d'avance

Prix de chaque numéro ... 12½ cents

NOUVELLE-ORLEANS:

VENDREDI MATIN, 29 MAI 1840.

CANDIDATS WHIGS

CHOISIS PAR LA CONVENTION NATIONALE.

POUR PRÉSIDENT DES ETATS UNIS,

WILLIAM H. HARRISON

DE L'OHIO.

POUR VICE-PRÉSIDENT DES ETATS UNIS

JOHN TYLER,

DE LA VIRGINIE

POUR GOUVERNEUR:

HENRY JOHNSON.

Sujet à la décision de la Convention des Whigs de l'Etat.

TICKET WHIG ELECTORAL POUR LA LOUISIANE.

1er. District—WM. DE BUYS, d'Orléans.
2d. District—JOSEPH BERNARD, d'Est-Bâton-Rouge.
3me. District—LŒUFBOT BARRAS, de La Fourche.
4me. District—JACQUES DURÉE, de St. Landry.
5me. District—SETH LEWIS, des Rapides.

CANDIDATS POUR LE CONGRÈS:

Premier Dist. Congressionnel—L'hon. EDW. D. WHITE.
Second " " THOS. GIBBS MORGAN.
Troisième " " JOHN MOORE.

LEGISLATURE D'ETAT.

WM. DE BUYS,
GLENDY BURKE,
W. C. C. CLAIBORNE,
G. BEDFORD,
L. L. FERRIERE,
A. W. PICHOT.
CHRISTIAN ROSELIUS.

Il paraît que le discours du général Harrison, prononcé à Vincennes en 1836, et que nous avons publié hier comme étant la profession de foi de l'honorable général au sujet de l'abolitionisme, n'a pas fait grand plaisir au journal du soir; car en rabiale loquacité s'en est augmenté. Nous concevons bien que la publication d'une pareille pièce ne l'amène que médiocrement, vu qu'elle donne un démenti formel à ses sorties contre Harrison; mais il nous rendra cette justice que nous n'avons agi qu'en dernière extrémité et pour ainsi dire à notre corps défendant.

Le journal du soir nous accuse d'avoir tronqué le discours du général Harrison; mais nous l'assurons, nous, qu'il n'en est rien et que nous avons donné bien fidèlement *toute la partie ayant trait à l'abolitionisme* ainsi qu'il pourra s'en convaincre par lui même s'il veut se donner la peine de lire. Mais le *Courrier* ne lit guère: ce qu'il fait qu'il prend si souvent "Vaugirard pour Rome". Or, il se trouve que les passages qu'il nous accuse d'avoir retranchés du discours de Vincennes, font partie du discours de Chevist prononcé environ deux ans auparavant.

Cette accusation portée contre nous est donc calomnieuse; et nous ne croyons pas trop présumer de sa loyauté en espérant qu'il le reconnaîtra lui-même.

QUELS SONT LES VRAIS DÉMOCRATES!

Il est curieux de suivre attentivement la marche des partis et d'assister pour ainsi dire aux modifications que le temps fait subir à leurs doctrines. Car il arrive souvent que de modification en modification on parvient à une transformation complette. Alors, il en résulte naturellement une confusion d'idées dont le moindre inconvénient est de fausser l'expression de l'opinion publique.

Par exemple, qu'on examine les doctrines respectives des partis à l'époque de la Confédération Américaine et leurs doctrines actuelles et l'on s'étonnera du bouleversement qui s'est opéré depuis lors dans la monde politique.

Dès la formation de la constitution, la république se trouva divisée en deux camps représentant deux opinions opposées: les fédéralistes et les démocrates.

Les fédéralistes, préoccupés de la lutte que les Etats-Unis venaient de soutenir contre la Grande-Bretagne, cherchaient à donner au gouvernement fédéral le plus d'autorité possible; ils tendaient à centraliser le pouvoir pour le rendre fort. Les démocrates, plus préoccupés du soin de conserver aux Etats leur indépendance et aux individus leur liberté que des dangers d'une guerre extérieure, cherchaient à donner au gouvernement fédéral le moins d'autorité possible et tendaient à décentraliser le pouvoir pour l'affaiblir.

Et la constitution des Etats-Unis n'est autre chose qu'une transaction entre ces deux opinions différentes; mais, cette transaction penche d'une manière évidente vers l'opinion la plus libérale.

Aux termes de l'article 10 des amendemens à la Constitution, la liberté et l'indépendance des Etats devinrent le droit commun et les pouvoirs donnés au gouvernement fédéral, l'exception.

"Les pouvoirs que la Constitution délègue au gouvernement fédéral, dit le Fédéraliste no 45, sont définis et en petit nombre; ceux qui restent à la disposition des Etats particuliers sont, au contraire, indéfinis et en grand nombre.

Mais ces limites, ainsi posées, n'ont pas détruit entièrement les tendances des partis. Les fédéralistes, tout en se renfermant dans les limites de la constitution, ont continué pour quelque temps du moins et dans les affaires de détail, à fortifier le pouvoir fédéral; comme le parti démocrate a de la même manière continué pour un temps à l'affaiblir.

Avec le temps ces tendances se sont modifiées plutôt qu'affaiblies; mais elles ne sont point demeurées stationnaires dans les partis qui en étaient originairement la représentation.

Peu à peu les doctrines du fédéralisme se sont infiltrées parmi les démocrates, surtout depuis dix ans; et maintenant on est forcé de reconnaître dans M. Van Buren le chef véritable du fédéralisme.

Il suffit, pour s'en convaincre, d'examiner attentivement ce qui se passe depuis quelques années.

Le *dévouement* qu'on exige des fonctionnaires et l'influence qu'on leur ordonne d'exercer sur les élections, doivent naturellement augmenter la force du gouvernement fédéral. C'est donc une tendance manifeste au fédéralisme.

La mesure que le parti de l'administration poursuit avec tant d'instance, le projet du sous trésorerie, doit encore augmenter considérablement l'influence du gouvernement fédéral en créant une armée de nouveaux employés, et surtout en mettant tous les fonds de la république à la disposition du pouvoir exécutif.

La demande d'une armée permanente de deux cents mille hommes, faite au congrès il y a à peine un mois, est encore un nouveau moyen de force et de puissance, en pourrait ajouter d'oppression pour le gouvernement fédéral.

Or peut-on nier que cette tendance à fortifier de plus en plus le pouvoir fédéral en lui donnant une influence exhorbitante, ne soit une doctrine fédéraliste; mais doctrine tellement exaltée que les fédéralistes de la révolution l'auraient sûrement repoussée?

Il est de là que les partisans de M. Van Buren ont renié les principes de la démocratie; car toute l'autorité qu'on attribue au gouvernement général diminue d'autant l'indépendance des Etats et la liberté individuelle: prérogatives dont la démocratie s'est toujours montrée, avec raison, excessivement jalouse.

Il est encore de là que le parti démocrate usurpe un nom qui ne lui appartient pas en se qualifiant de *démocrate*, car ses doctrines sont en opposition directe avec celles de la démocratie.

Nous engageons donc tous les honnêtes démocrates à peser ces raisons et à voir s'ils veulent continuer à soutenir un parti dont toutes les tendances sont évidemment anti-démocratiques.

IMPOT ELECTORAL.

Quelques uns des plus chauds partisans de l'administration dans le Congrès viennent de rédiger et de signer une *circulaire secrète* dans laquelle ils font un appel à tout le parti loco-foco. Ils engagent leurs amis à prendre les mesures les plus convenables pour lutter avec l'opposition; ils indiquent comment doivent se former les différens *comités* et ils ajoutent: *Il faudrait aussi* LEVER *parmi tous les membres du parti des fonds qui seraient destinés à publier des journaux, des pamphlets, des Hérau en faveur de nos principes politiques.* Cet impôt d'un nouveau genre sera donc destiné à répandre dans tout le pays les doctrines destructrices. Ce n'était pas assez que les fonds du gouvernement fussent prodigués au profit d'une faction; ce n'était pas assez que l'administration des postes fut un instrument docile entre les mains du pouvoir, voici un nouveau secours que lui ménagent des membres mêmes du Congrès, voici un autre moyen de corruption que ses âmes damnées mettent à sa disposition. Nous n'avons pas fort d'inviter tout honnête ami de la bonne cause à redoubler d'activité pour résister aux efforts désespérés de ses adversaires, nous n'avons pas tant de les engager à en mettre en garde contre les infidélités de l'administration des Postes. Grâces soit préparées que font de toute part les hors-bras, nous allons être bientôt d'écarts ébauchés vêts de tromper le peuple; car ils circuleront avec la plus grande facilité; ceux-là seront rendus à leur destination avec une promptitude et une fidélité sans égale. Que deviendront auprès de nos amis whigs qui pourraient contrebalancer l'influence déplorable des publications administratives? Les whigs ne pouvant pas compter sur la Poste, ils le savent bien; la Poste ne se gêne pas pour garder dans ses bureaux tout ce qui pourrait porter embrage à l'administration. Les whigs n'ont pas non plus une réunion de leurs partisans dans le district de la Louisiane, la présidence de la vérité et l'appui de leurs convictions. Que cette énergie ne leur fasse pas défaut au moment où le bien vu depuis désirons; qu'ils se montrent toute entière, et que l'union, la bonne intelligence, l'activité viennent suppléer à tout ce qui leur manque.

Le Circulaire secrète qu'étudie un fond secret en faveur de Van Buren, est signée de M. William R. King, Clément C. Clay, Reuben Chapman, David Hubbard, Dixon H. Lewis, tous membres du Congrès.

SOURDS MUETS.—M. Hébin, ingénieur pour des foyers du locofocisme, dans le second district, est, dit-on, disposé à envoyer à la chambre Thompson, le candidat whig. Washington, autre foyer du locofocisme, votera également pour un whig. On a grand espoir aussi de voir, dans le district sénatorial, le colonel EDWARD l'emporter sur le candidat Van Burenite, GREEN B. DAVIDSON.

ST.-LOUIS.—Une grande assemblée a eu lieu à St.-Louis, le 20 courant, à l'effet d'adresser au congrès un mémoire sur la loi générale des faillites.

GRANDE FÊTE WHIG.—Le 16 courant a eu lieu, près d'Alexandrie, une grande fête whig, qui a été célébrée avec tout l'enthousiasme désirable.

FANNY ESSLER.—La *Cracovienne* avait rendu la population de New-York folle de FANNY ESSLER. Rien ne peut exprimer son enthousiasme depuis que la ravissante danseuse a exécuté la *Cachucha*. "Elle fait, dit un journal, elle fait de cette danse magnifique quelque chose de divin. On dirait en la voyant que la Vénus de Médicis est descendue de son piédestal pour nous ravir par les pose les plus exquises."

FLORIDE.—Nous avons, par la voie de Charleston, des nouvelles de Saint-Augustin du 15 courant. Le général Armstead a ordonné que 900 hommes se concentreraient, le 22 courant, au fort King. Ces 900 hommes, composés de cavalerie et d'infanterie, opéreront par détachemens de cent hommes. La saison des récoltes approche; les indiens vont s'assembler pour les fêtes de la moisson, et dans ses réunions ils vont s'exciter à tenter de nouveaux efforts contre les blancs. Il faut espérer que les mesures prudentes et vigoureuses du général Armstead feront échouer toutes leurs entreprises.

PHILADELPHIE.—Le procès du Commodore ELLIOT se poursuit avec une grande activité.

PASSAGE AU NORD OUEST.—Depuis longtemps les navigateurs étaient à la recherche d'une communication septentrionale entre l'Océan Atlantique et la mer Pacifique. MM. P. W. Dease et Th. Simpson, tous deux de la compagnie de la Baie d'Hudson, annoncent qu'ils ont enfin découvert cette communication.

AMERIQUE CENTRALE.—On a reçu à N. York de récentes nouvelles de M. Stephens et de son compagnon, M. Catherwood. Dans leurs explorations scientifiques, les deux voyageurs ont visité Nicaragua puis sont revenus à Guatemala. Ils comptaient se rendre sous peu à Palenque. Leur correspondance donne quelques détails sur la situation politique du pays: cette situation est déplorable; il n'y a pas, à proprement parler, de gouvernement; il n'y a pour les individus et pour les propriétés d'autre protection que la force brutale. Les factions qui se trouvent à peu près en force égale, s'y combattent à chaque instant; il n'y a pas de jour qui ne soit marqué par quelque révolution; et chacun des triomphes temporaire qu'elle amène, est une épouvantable scène de meurtre et de pillage.

D'après les dernières nouvelles reçues de ce pays, le général MORAZIN marchait sur la ville de Guatemala qui était au pouvoir de son rival CARRARA. Il paraît, d'après les lettres de M. Stephens, qu'il a été complètement défit dans une bataille, et que CARRARA est en train de parcourir les environs de Guatemala pour détruire des troupes de partisans qui ont aidé MORAZAN. A son retour, il doit, dit-on, faire fusiller les prisonniers.

Au milieu d'un pays en proie à une semblable anarchie, les deux voyageurs courent à chaque instant les plus grands dangers; grâce à leur sang-froid ils en sont sortis jusqu'à présent sains et sauf. Ils doivent après avoir visité les magnifiques mines de Palenque, revenir aux Etats-Unis.

On lit dans le *National Intelligencer* du 19 courant:

Le Comte de Mulgrave, fils du marquis de Normanby, est arrivé à Washington samedi dernier, porteur de dépêches pour le ministre anglais.

DAVID BRANSFORD, le dernier directeur de la Monnaie à la Nouvelle-Orléans, s'occupe maintenant à St. Francisville de la rédaction du *Louisiana Journal*, feuille loco-foco.

Il est arrivé il y a quelques jours à l'ex-Président ADAMS un accident, dont les suites ont inspiré un moment de vives inquiétudes. En allant d'une partie de la Chambre à l'autre, il se heurta le pied contre un paillasson et tomba avec tant de violence qu'il se démit l'épaule. Il fut promptement relevé, et vingt quatre heures après, malgré cet accident, il était à son poste.

(*Extrait de notre correspondance particulière.*)

WASHINGTON, 18 mai 1840.

LE SENAT a repris aujourd'hui la discussion du bill sur les faillites: M. Webster a parlé en faveur du projet avec une grande bienveillance et un patriotisme délirié. Son discours est destiné à ajouter encore à sa réputation comme homme d'Etat, comme jurisconsulte et comme orateur. Jamais le DÉPENDER DE LA CONSTITUTION n'avait déployé une plus grande puissance de logique qu'il ne l'a fait en démontrant le pouvoir du Congrès à passer une loi sur les faillites qui sera d'une application générale et sans réserve, en répondant aux arguments de M. Walk en faveur de l'administration et en combattant le système qui veut soumettre les banques d'Etat et autres corporations du même genre à la loi sur les faillites. Vers la fin de son discours, M. Webster s'est élevé à une hauteur dont on trouve peu d'exemples dans les annales parlementaires de tous les tems; l'éloquent appel qu'il a adressé aux hommes de toutes les opinions en faveur d'une mesure qui produira un si grand bien dans le pays, a fait une impression profonde sur tous ceux qui l'ont entendu. Ce discours sera rangé parmi les plus belles productions du génie américain.

Le successeur d'Amos Kendall à la direction des Postes, JOHN M. NILES, est confirmé par le Sénat.

CHURCH LL. C. CAMBRELENG, ex-représentant de New-York, est nommé ministre plénipotentiaire des Etats-Unis au près de l'Empereur de toutes les Russies en remplacement de M. Dallas.

AARON VAIL, en ce moment au département d'Etat et récemment secrétaire de légation à Londres, est nommé *chargé d'affaires* en Espagne en remplacement de M. ELTON ministre.

La séance de la CHAMBRE DES REPRÉSENTANS a été sans importance réelle. On a essayé en vain de faire prendre en considération le bill de la Sous-Trésorerie.

Nous apprenons d'un des passagers arrivés hier soir par le bateau à vapeur Colorado, qu'il s'est déclaré une crevasse assez considérable à l'habitation de Mr. Nicolas Girod, sur le bayou Lafourche. La force du courant d'eau, est tellement grande que le bayou y a mis travailler est comparativement si petit, qu'on a abandonné l'espoir de parvenir à la boucher. Il y a un grand nombre d'arpents de cannes des habitations voisines qui sont submergés, et l'on craint que l'eau ne cause d'autres dégâts plus sérieux.

Le fleuve qui a monté de quatre pouces, monte encore d'une manière assez sensible pour faire craindre que non seulement dans divers endroits du bayou Lafourche, mais encore dans plusieurs points de la côte des paroisses St-Jacques, St-Jean Baptiste et St-Charles, et surtout dans la paroisse Assomption, les levées qui y sont très faibles ne puissent lui résister. Les cannes à sucre donnent de grandes espérances aux habitans; s'il ne survient aucun désastre, ils auront cette année une récolte aussi abondante que celle de 1839.

Les parents des élèves du Collège Jefferson et le Couvent du Sacré Cœur seront, sans doute, bien aises d'apprendre que la même personne dont nous tenons les détails qui précèdent et qui a visité ces deux établissemens, nous a assuré que leurs enfans jouissaient de la meilleure santé.

(*Communiqué*)

L'ORATEUR CHETIEN.

Il n'a aucune passion à soulever, aucune tempête populaire à apaiser; son auditoire froid, souvent distrait, ne lui envoie pas de ces frémissements électriques qui échauffent la pensée, émeuvent l'âme, font jaillir ces éclairs qui éblouissent, et ces foudres qui atterrent. L'Evangile à la main, en manche pour texte, une croix de bois pour s'inspirer, ne pouvant pas même compter sur cet instinct vivifiant qui s'attache aux hommes modélisés, se présente et prépare son triomphe, il monte en chaire, et là, entouré de préventions opiniâtres, d'esprits incrédules, de hautains discoureurs, d'athées effrontés qui répètent Dieu, et s'en glorifient, il fait pourtant qu'il entraîne tout toutes ces attentions flottantes, que, maître enfin d'un auditoire entièrement, il le force par l'impuissance de ses priées enthousiastes et nombreuses, à descendre à l'instruire, quand il voulait détourner la tête et s'éloigner. Et ci, recueilli enfin, cet auditoire tout entier se suspend aux accents de cette éloquence simple, rationnelle, convaincante, inspirée, d'où découle la lumière avec la vérité, dites, a-t-il quelque chose à ravir lui, l'humble interprète de la loi de Dieu, à cette éloquence fastueuse qui n'atteint sur un théâtre élevé, vit de puissantes émotions, s'enivre des applaudissemens de la foule, et convoite ces brillantes couronnes populaires si douces, mais si périssables, si chargées d'amertume, mais si sonores à ces dernières générations, à ces inexplicables préférences nouvelles qui, parfois, leur donnent à poine le temps de s'effacer sur la tête de leurs éphémères élèves!

VARIÉTÉS.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

GEEUX DE PARIS, VA!—Vous arrivez de votre pays ou de n'importe quelle autre contrée, vous êtes sur le pavé de la grande ville ayant dépensé votre dernier sou, l'estomac parfaitement vide du reste, à l'avenant de la poche, et un sachant où prendre gîte, il est une heure du matin. Que faire, que devenir? Demandez-vous secours à la charité des passans! Mais les passans n'aiment pas qu'on leur demande la charité au milieu de la nuit, et indépendamment des lois sévères restrictives de la mendicité, il se trouve parmi les passans, plus ou moins endurans qui peuvent se rencontrer, des gens qui ont de bonnes cannes et savent merveilleusement en faire usage. Vous avez la rencontre extrême de ne prendre conseil que de votre désespoir et d'aller vous jeter la tête la première dans la rivière. Mais le malheur veut que vous êtes tout vêtu du pont des Arts, et que le vétéran de garde ne vous y laissera pas pénétrer si vous n'avez pas de quoi solder d'avance les 5 centimes dus pour le pénage. Vous n'avez pas d'argent: la consolation de l'infortuné vieux qui, réduit à son dernier sou, chantait gaîment à la fin d'un banquet du Rocher de Cancale:

Si n'vant troubler mon cerveau,
L'chagrin m'pousse à m'jter à l'eau,
Je puis, grâce à mes quat'liards,
Brav'ment choisir l'pont des Arts.

Savez-vous alors ce qui vous reste à faire? Faites comme Alexandre Dubois, le breton, arrivé à Paris depuis deux heures et placé, à l'entendre, par l'infidélité d'un camarade dans la triste position que vous venez de dépeindre. Ramassez une pierre et cassez ces lanternes, causez au moins la bagatelle d'une seule et unique lanterne. Choisissez pour cela le moment où passera une patrouille ou une ronde de nuit, et vous aurez affaire aux chargens de vous donner un gîte pour la nuit d'abord, et pour les jours suivans jusqu'au moment où vous arriverez devant le juge correctionnelle. Le moyen a parfaitement réussi à Joly qui comparaît aujourd'hui devant la 6ème chambre, sous la prévention de destruction d'objets servant à l'utilité publique.

M. le président Martel: Quelle mauvaise idée vous a prise? Pourquoi avez-vous cassé cette lanterne?

Joly: Je lui en voulais parce que dans ses bras le lanterne, elle m'éclairait mon chemin dans votre jolie ville de Paris où j'étais arrivé depuis deux heures, et dont je ne connais encore que la prison de la Force, qui ne laisse pas d'être un séjour infiniment désagréable.

M. le président: Et pourquoi l'avez-vous brisée avec une pierre?

Joly: C'était pour me faire arrêter. J'ai voulu être arrêté, on m'a arrêté. Vous n'en voyez pas beaucoup ici d'hommes qui sont arrêtés parce qu'ils veulent être arrêtés. J'avais 22 francs pour m'établir à Paris; un de vos Parisiens (malins gas qu'ils sont vos Parisiens!) un de vos Parisiens m'a subtilisé mes 22 francs, je n'avais plus le sou et j'ai voulu me faire arrêter. Voilà mon affaire; les gens qui ne veulent pas arrêter que de faire un mauvais coup.

Le tribunal condamne Joly à un mois d'emprisonnement.

Joly: C'est bien, je vais faire des économies et je repars pour le pays. Je demande à sortir le soir, en voiture, pour ne pas voir Paris, ou si je le traverse à pied pour ne pas voir votre Paris.... Gueux de Paris va!

CANONS DE VIN, MON PRÉSIDENT!—Georginet boucule tout son passage, public, témoins, gardes municipaux, et prend possession du banc des prévenus, qu'il remplit de sa large carrure. "Ah! ah! s'écrie-t-il, nous allons donc dérouiller ce fameux chapeau!.... Jaser, je vous tiens mes oreilles!

Et ai vous pouvies voir Georginet.... son cou de taureau, ses cheveux blancs crépus, sa large trogne rouge, jaune, violette, et qui trahit de si large tête-à-tête avec la bouteille! Héros d'Hombre!....

Georginet a bâtie la garde: on s'en doutait. Il l'a, de plus, chaudement investivée; mais ceci n'est qu'un exemple.

Voici ce que vient raconter le bon et honnête soldat qui a eu le malheur de se trouver en contact avec Georginet.

"Je montais ma garde, n'est-ce pas? j'étais de faction à Babylone, n'est-ce pas? Bon!.... Il était près de *minuit*, n'est-ce pas? je ne pensais à rien, bon!.... Tout d'un coup, je vois comme quelque chose de quelconque qui me menace de son approche: "*qui vive!* que je crie, confondment à la consigne —*Vive la ligne!* qu'il m'est répondu.—Oh! oh! que je dis dans mon à moi, ceci est le cri des *turbotiers*.... Je crise la baïonnette, n'est-ce pas? et je m'ipoove tête à tête avec un parapluie.... Tout d'un coup le parapluie s'ouvre, n'est ce pas? et je ne vois plus personne, et ce n'est que le parapluie en question, s'inonde mes baïonnettes.... L'ennemi, et, au risque de tous les malheurs qui peut en arriver, je perce de ma baïonnette le parapluie, au grand éclat de rire s'en échappe, et une voix m'écrie: "En avant les canons!.... Aussitôt j'ai crié: "Caporal, hors la garde!" Oh! alors, si vous aviez vu le bourgeois! c'est plus un homme, c'était une pièce de quatre chargée à mitraille de toutes les nations qu'on pouvait inventer.

M. le président: Quelles injures vous a-t-il dites?

Le témoin: D'abord il m'a appelé gendarme.

M. le président: Vous ne prenez certainement pas cela pour une injure?

Le témoin: Non.... non.... non.... non! bon!.... Et puis il m'a dit que j'étais une carafe d'eau.... que mon bâton de cerisier serait un bâton de réglisse....

M. le président: Est-ce là tout?

Le témoin: Je crois que oui.... mais il y a les coups.... c'est mieux ça.... des grands coups de pieds dans les jambes et des coups de poings sur mon chapeau, à preuve qu'il a été tout crevé, n'est-ce pas?

M. le président, au prévenu: Eh bien, Georginet, vous venez d'entendre la déposition du témoin; vous l'avez injurié, frappé?

Le prévenu: Je demande à débouculier le chapeau. J'avais bu là, et vous voulez le savoir.... Quand on a bu, on veut boire naturellement.... N'ayant pas d'eau sous la main, je me suis adressé au picoplon, qui m'a répondu: "Passe ton chemin, charretier.—Je suis charretier, c'est vrai, qu'il lui ai fait, mais quand je me trouve chez le monde, quand de m'en a-t-il n'impoot qui, fût ce un pair de France, mon argent vaut le mien." C'est alors qu'il a bleusé mon parapluie, y avait il de quoi, je vous le demande?

M. le président: Vous avez parlé de canons, dans le but d'effrayer cet homme.

Le prévenu: Canons de vin, mon président; canons de vin!.... on en a bien pris un peu trop ici-bas aujourd'hui.... Sous l'empereur, canons à mitraille; sous le gros 18, canons de l'église; sous aujourd'hui, canons de vin....

Le Tribunal renvoie le prévenu du chef d'injures, mais le condamne à cinq jours de prison et à 16 fr. d'amende pour les voies de fait.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

LA société existant entre les soussignés sous la raison de Kidder & Head, a été dissoute le 11 courant. Thos. H. Kidder reçu toutes les affaires concernant la dite société.

THOS. H. KIDDER,
CHAS. D. HEAD.

29 mai—3

AVIS AUX GLACIERS.

LES soussignés ont en magasin, d'importation récente, et offrent à bas prix: 16 cilindres sac de fruits très frais; abricots, ananas, cerises, mirabelles, reines claudes, quetches, prunes; 4 do. fraises; 4 do. framboises; 3 do. cerises.

BLANCHARD, EIMER & Co.
26, rue Bienville.

Le soussigné a l'honneur d'informer son amis et le public en général, qu'il a transporté son Magasin de Nouveautés, entre Conti et Royale, où il continue de tenir le gout du négoce de commissions, vins, liqueurs de toutes sortes.

R. TH. DUTEMPLE.

A VENDRE.—Un bateau pouvant contenir à la vente des balles de Coton, et Tonneaux de Sucre, sous Pontchartrain, Rue Bienville, No. 1.

Prix et à vendre par

BLANCHARD & Co.
Rue Bienville.

A VENDRE.—200 barils pommes de Rhode-Island.
200 barriques de pommes.
100 do. de bière blanche.
200 do. de bière noire.
200 do. de bière de Boston.
Prix et à vendre par

BLANCHARD & Co.
Rue Bienville.

PAR AUTORITÉ.

PROCLAMATION

Par A. B. Roman,

Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

ATTENDU que des Représentans de Etats de la Louisiane, élus pour le 26ème Congrès des Etats-Unis, devront servir pendant deux années à partir du troisième jour de mars prochain, et que, conformément à la loi, ils doivent commencer leurs fonctions le premier lundi en Juillet prochain et non pas auparavant, savoir:

Un Représentant au 27ème Cong. à être élu dans le premier District Congressionnel, composé des Comtés d'Orléans, côte des Allemands, Acadie et Lafourche.

Un Représentant au 27ème Cong. à être élu dans le deuxième District Congressionnel composé des Comtés d'Iberville, Point Coupée et Fidelina.

Un Représentant au 27ème Congrès à être élu dans le troisième District Congressionnel composé des Comtés d'Attakapas, Opoussas, Rapides, Natchitoches, Ouachitas et Concordia.

Et attendu qu'il est pourvu par la loi qu'aux jours susdits il sera nommé un Sénateur dans chacun des Districts nouvellement nommés, qui devront servir pendant quatre années, savoir:

Un Sénateur dans le comté de la Côte des Allemands.
Un Sénateur dans le Comté d'Acadie.
Un Sénateur dans ce Comté d'Opoussas.
Un Sénateur dans ce Comté des Rapides.
Un Sénateur dans le Comté de Concordia.
Un Sénateur dans ce District, comprenant les paroisses de Ste. Hélène, St. Tammany et Livingston.
Un Sénateur dans le Premier District du Comté d'Orléans.
Un Sénateur dans le troisième District du Comté d'Orléans.

Et attendu qu'il est aussi pourvu par la Loi que ledit premier lundi de juillet prochain et les deux jours suivans, chaque Représentant à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, seront élus et choisis dans tout l'Etat qui devront servir pendant l'espace de deux années, de la manière suivante, savoir:

Un Représentant dans la paroisse Plaquemines.
Un Représentant " " St-Bernard.
Deux Représentans " " d'Orleans.
Un Représentant " " Jefferson.
Un Représentant " " St-Charles.
Un Représentant " " St-Jean-Baptiste.
Deux Représentans " " St-Jacques.
Un Représentant " " Assomption.
Trois Représentans " " Lafourche-Intérieur.
Un Représentant " " Terrebonne.
Un Représentant " " Iberville.
Un Représentant " " Ouest Baton-Rouge.
Un Représentant " " Pointe-Coupée.
Un Représentant dans les paroisses Concordia, Carroll et Madison.
Deux Représentans dans le comté et les paroisses de Natchitoches et Caddo.
Un Représentant dans la paroisse Catahoula et telle portion de la paroisse de Caldwell qui était antérieurement comprise dans la paroisse de Catahoula.
Deux Représentans dans la paroisse Rapides.
Un Représentant dans la paroisse Avoyelles.
Trois Représentans dans les paroisses St. Landry et Catahoula.
Deux Représentans dans la paroisse Lafayette.
Un Représentant dans la paroisse Ste. Marie.
Un Représentant dans la paroisse St. Martin.
Deux Représentans dans la paroisse Ouest Baton Rouge.
Un Représentant dans la paroisse de Claiborne.
Un Représentant dans les paroisses de Ouachita et de Union, et dans la portion de la paroisse de Caldwell qui se trouvait précédemment comprise dans la paroisse Ouachita.
Deux Représentans dans la paroisse d'Est-Féliciana.
Deux Représentans dans la paroisse d'Ouest-Féliciana.
Un Représentant dans la paroisse de Washington.
Un Représentant dans la paroisse de Ste. Hélène.
Un Représentant dans la paroisse de Livingston.
Un Représentant dans la paroisse de St. Tammany.

En conséquence, j'ai jugé convenable de lancer la présente proclamation, prévenant les électeurs susmentionnés qu'ils dans l'étendue de l'Etat, des élections ci-dessus, et ordonnant à tous les juges de paroisse, sherifs, et autres officiers y concernés, de faire les dites élections pour l'élection des Sénateurs et Représentans susdits, le dit premier lundi de juillet prochain, et les deux jours suivans, dans leurs districts, comtés et paroisses respectifs, et de diriger ces dites élections, et d'en faire le retour de la manière dans la dite ordonnance prescrite par la loi.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, ce cinquième jour de mai mil-huit cent-quarante, et la soixante-quatrième année de l'Indépendance des Etats-Unis.

(Signé) A. B. ROMAN.

Par le gouvernement,
(Signé) LEVI PEIRCE,
Secrétaire d'Etat.

Mr. N. P. JENNINGS, consignataire de 40 barils poir d'ivoire marqué S. St. Louis, par le brick S.-an, de Philadelphie, est requis de venir en prendre livraison.

JAMES D DENEURE,
No. 14, rue de la Douane.

AVIS.—Le steampacket NEW-YORK, capt. John F. Wright, pour Galveston, Texas, est maintenant prêt à recevoir du fret, en force de la rade Conti. Les négociants sont priés d'envoyer leurs connaissements à la douane et de les expédier en donnant avant 1 heure. Les passagers sont également priés d'être à bord à 4 heures, cet après-midi, à moins de quelque changement dans l'ordre de départ.

BEATE & Co,
No. 64, rue de Camp.

Les consignataires de 600 caisses amandes par le brick Ajax de New York, sont priés de venir les recevoir, à défaut elles seront mises en magasin à leurs frais.

S. & J. F. WHITNEY, 7 Camp.

Le magasin No. 98 rue Chartres de la Douane, ci-devant occupé par Messrs. Colt & Co. Possession pourra être donnée immédiatement. S'adresser à

H. C. CAMMACK & Co.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Parent Thomas Bister, plaignant, No. 12954.—Emile Dumoring contre ses créanciers.—Le cessionnaire des biens du pétitionnaire est accepté par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné que les dits créanciers se réunissent dans l'étude de L. T. Claire, notaire public, mercredi le 1er juillet 1840, pour y délibérer sur les affaires de l'insolvable; et en même temps toutes poursuites jusqu'alors contre sa personne ou ses propriétés sont sus, suspendues.

Par ordre de la Cour.

Bureau du greffier, le 28 mai 1840.

29 mai—3t 16 20 ARMAND LITOT, gr. fff.

AVIS. Le soussigné ayant été nommé syndic des créanciers de Jean Matera, invite tous ceux qui doivent à la faillite opérée, comme ou autrement à venir payer entre les mains de la soussignée, et ceux qui ont quelque chose à faire à la dite faillite de présenter leurs comptes et faire leurs réclamations dans le délai de trente jours.

CHARLES DE BLANC,
48 et 43 N. Levée.

LES créanciers et débiteurs de feu J. B. Lagarde sont priés de s'adresser à Mme. Lagarde, qui connaît les affaires de son mari, à régler la succession.

28 mai—6 m 10

LES SPECES à vendre par J. ROBERT & Co,
29 mai 47, rue Bienville.

AGENT DU TEXAS—$4000, à vendre par W. C. TOMPKINS & Co, 66 Camp.
29 mai

MORUES—100 caisses et 12 barriques à vendre par EDWARD SPRAGUE & Co, 22 Douane.
29 mai

LARD—20 beaucoups jambons, plats cotés et épaules, en débarquement au steamer Chester, à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co, 66 Camp.
29 mai

MAIS—400 sacs en débarquement du steamer Chester de St. Louis, à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co, 66 Camp.
29 mai

SEL—2000 sacs sel fin et gros de Liverpool, en débarquement et à vendre en lots au gré des acheteurs, par
29 mai ALEX. PARK, 91, rue de la Commune.

SEL des îles Turques, de Cadiz et de St. Ubes, à vendre en lots convenables aux acheteurs, par
29 mai ALEX. PARK, 91, rue de la Commune.

PORC.—26 barils en débarquement du steamer Chester de St.-Louis, à vendre sur le Levée,
29 m 8. HEATH & Co, 95, rue du Camp.

DALLES—400 paires de dalles écarries et pilles du Yorkshire, à vendre par 8. HEATH & Co.
29 m 95, rue du Camp

JAMBONS, &c.—800 beaucoups jambons, cotés et épaules de Cincinnati, à vendre par MAHARD & BROTHER, 26, Nlle. Levée.
29 mai

PAPIERS & ENVELOPPES.—1000 rames simples et doubles, à vendre par FROST & Co, 8 Douane.
29 mai

TABAC—50 caisses tabac manufacturé de la Virginie, de la marque de Myer, à vendre par FROST & Co, 8 Douane.
29 mai

SAINDOUX—400 barillets de qualité supérieure, à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co.
29 mai 26, rue Poydras

LARD—40 beaucoups plats-cotés, épaules et jambons de Cincinnati, à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co.
29 mai 26, rue Poydras

WHISKEY—300 barils whiskey commun à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co.
29 mai 26, rue Poydras

PORC M. O. et tètes de cochon, à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co.
29 mai 26, rue Poydras

CAFÉ de Rio—100 sacs café de Rio, en débarquement du brick Congress, de Rio, à vendre par WM. C. TOMPKINS,
29 mai 66, Camp.

ENCRE—Encre de la meilleure qualité à vendre en gros et en détail par NORMAN STEEL & Co, 14 Camp.
29 mai

PORTER de Londres—Quelques barriques de Barclay, Perkins & Co, contenant chacune 6 douzaines de bouteilles, à vendre par WM. PRENN,
29 mai 56, Douane.

LES consignataires de 50 caisses citrons et de 6 caisses calcinons, par le brick George, de Baltimore, sont priés de venir les recevoir à bord.

O. BEDFORD & BECK, 21, Douane.
29 mai

TOILES FRAICHES en pièces 4-4 fines et ordinaires; en 1-2 pièces de de de Holande, de rue 3-4, batistes supérieures 6-4 3-4 et 7-8, à vendre par WILLIAM PRENN, 56 Douane.
29 mai

KETCHUP, &c.—60 caisses sauces aux tomates, en quarts de jarre; 2 do cornichons assortis, à vendre par MAHARD & BROTHER,
29 mai 26, Nouvelle Levée.

CHAPEAUX, souliers et habillements—Un assortiment général de ces articles convenables aux habitations, à vendre par FROST & Co, 8 Douane.
29 mai

PORC—300 barils porc mess; 300 do. do. prime et prime 19 demi-barils do. mess, pour l'usage des navires Rush et Oconee, de nouveaux envois de peignes, joaillerie, parfumerie, brosses à habits et à dents, puignes de toilette, do. d'ivoire et autres, boutons de Bavière, un envois très de navets pour la barbe; ils offrent le tout à vendre à des prix modérés pour du comptant ou du bon papier.

27 mai

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.—La maison connue sous la raison de Wilkens,